

EXTRAIT DU REGISTRE  
AUX ARRETES MUNICIPAUX

-----

**ARRÊTÉ RÉGLEMENTANT LA CIRCULATION ET LE  
STATIONNEMENT POUR L'ORGANISATION DE LA  
BROCANTE RUE ROGER SALENGRO LE 14 JUILLET 2022**

Nous, Jean-Luc DELANNOY, Maire de la Commune de Quarouble,  
Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu le code de la route,  
Considérant qu'il a lieu de prendre des mesures afin de réglementer la circulation et le stationnement et de faciliter le bon déroulement de la brocante du 14 juillet 2022, rue Roger Salengro.

**ARRETONS**

**Article 1<sup>er</sup>** : Le jeudi 14 juillet 2022 de 7 heures à 18 heures, la circulation et le stationnement seront interdits dans la rue Roger Salengro.

**Article 2** : Les dispositions du présent arrêté seront matérialisées par des panneaux mis en place par les services techniques de la Ville.

**Article 3** : L'enlèvement des véhicules en infraction se fera aux frais, risques et périls de leurs propriétaires.

**Article 4** : Monsieur le Maire et Monsieur le Commissaire principal de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Quarouble, 8 juillet 2022  
Le Maire,



**Jean-Luc DELANNOY**